

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire... Prix des annonces...

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie

Progrès.

LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE. HISTOIRE PHILOSOPHIQUE.

L'adresse du bon peuple et qui lui fait voir la distance énorme qu'il y a entre la théorie et la pratique.

Il n'y avait que trois hommes au monde... L'organisation... l'assemblée... les deux ouais...

(Suite.)

Guillotom ouvrit la séance par l'exposition des matières qu'on allait traiter; mais Ledrôle demanda la parole après lui pour expliquer le premier le vœu des parties contractantes.

La première chose à fixer, dit-il, c'est la forme de l'assemblée, qui doit être présidée comme toutes les assemblées du monde.

Volontiers, dit Paillencel. Il faut pareillement, poursuivit Ledrôle, un magistrat suprême, électif, révocable ou non, pour diriger la chose publique.

Qu'à cela ne tienne. Tu es donc, ô Guillotin, proclamé d'un vœu unanime magistrat suprême de la commune.

Paillencel, échauffé par ce transport, laissa pareillement éclater son enthousiasme.

Mes amis, dit-il, je suis touché du choix dont vous m'honorez d'un si bon accord. Je m'efforcerai de me rendre digne de votre confiance.

Chacun son tour. Je l'assigne, s'écria Ledrôle, par-devant Guillotin, comme rebelle aux lois et refusant les contributions à l'Etat.

Paillencel s'en alla comme il l'avait dit. Comme il l'avait dit aussi, Ledrôle porta plainte au président, lequel, quand le délinquant vint souper le soir, lui lava la tête et lui représenta comme quoi il avait manqué à la chose publique.

A son retour il obtint le grand et le petit triomphe. Guillotin, le haragau, Ledrôle battit des mains, et le triomphateur s'alla coucher éclopé pour huit jours.

A peine rétabli, Paillencel dut reprendre à la hâte ses travaux, qui ne laissaient pas d'être multipliés, d'autant qu'on avait tout récemment résolu de défricher quelques acres de terre.

Il eût pris son mal en patience, si Ledrôle n'avait mis, fort mal à propos, de grandes rigueurs dans son contrôle, par excès de zèle à bien remplir sa charge.

Mon ami, lui dit un jour Paillencel, je te déclare que tu m'ennuies, et je prétends que tu me laisses travailler à ma guise.

C'est-à-dire que tu ne feras rien. Mais, vous autres magistrats, travaillez-vous donc tant, et tout n'est-il pas fort inégil entre nous, tant à l'égard du travail que des mauvais traitements?

Tu es un insolent raisonneur, déjà jugé pour ce fait et dûment admonesté. On ne sera pas si clémente à l'avenir, et je saurai bien te plier à ton devoir, moi ton supérieur.

Tu le prends bien haut, mon ami Ledrôle, avec un homme qui t'a prêté des souliers. Je vais te les rendre, dit l'autre en levant le pied.

Il fit mine en effet, de charger le peuple; mais Paillencel, qui s'était fortifié dans les travaux tandis que ses maîtres s'amollissaient dans la paresse, Paillencel, dis-je, le prévint, saisit sa jambe en l'air, le jeta par terre, et s'appretait à lui fouler le ventre, quand Guillotin parut fort à propos.

Eh quoi! s'écria-t-il, quel attentat contre la fraternité! tu te révoltes, Paillencel. Serviteur à la fraternité, je ne suis pas le frère de ce butor, et quant à l'égalité, il a pu voir si ses poignets valent les miens.

faire la méridienne, et Paillencel, pressé dans ses travaux, s'en retourna ficher des piquets, prendre des pinguins et pêcher des huîtres pour le souper.

— Ah ça! lui dit un jour Paillencel d'un grand sang-froid, que veux-tu dire avec tes honneurs à M. le président? Guillotin a-t-il fait peau-neuve?

— Tu n'as pas lu l'histoire, répliqua Ledrôle, car tu saurais que tout magistrat était glorifié dans les bonnes républiques.

— Une honnêteté en vaut une autre, et si l'on veut le dire, je trouve qu'on me traite bien cavalierement.

— Oh! bien, dit Paillencel, jettant son outil, puisque le gouvernement s'intéresse à moi, il me permettra de me reposer. C'est assez d'ouvrage pour aujourd'hui.

— Achève-le si tu peux, dit-il, je m'en vais. Chacun son tour.

Il se trouva qu'au lieu d'un phoque, c'en était unie troupe; il en tua quelques-uns, mais ils furent trop pour lui rompre les jambes à grands coups de queue.

A son retour il obtint le grand et le petit triomphe. Guillotin, le haragau, Ledrôle battit des mains, et le triomphateur s'alla coucher éclopé pour huit jours.

A peine rétabli, Paillencel dut reprendre à la hâte ses travaux, qui ne laissaient pas d'être multipliés, d'autant qu'on avait tout récemment résolu de défricher quelques acres de terre.

Il eût pris son mal en patience, si Ledrôle n'avait mis, fort mal à propos, de grandes rigueurs dans son contrôle, par excès de zèle à bien remplir sa charge.

— C'est-à-dire que tu ne feras rien. Mais, vous autres magistrats, travaillez-vous donc tant, et tout n'est-il pas fort inégil entre nous, tant à l'égard du travail que des mauvais traitements?

Tu es un insolent raisonneur, déjà jugé pour ce fait et dûment admonesté. On ne sera pas si clémente à l'avenir, et je saurai bien te plier à ton devoir, moi ton supérieur.

Tu le prends bien haut, mon ami Ledrôle, avec un homme qui t'a prêté des souliers. Je vais te les rendre, dit l'autre en levant le pied.

Il fit mine en effet, de charger le peuple; mais Paillencel, qui s'était fortifié dans les travaux tandis que ses maîtres s'amollissaient dans la paresse, Paillencel, dis-je, le prévint, saisit sa jambe en l'air, le jeta par terre, et s'appretait à lui fouler le ventre, quand Guillotin parut fort à propos.

Eh quoi! s'écria-t-il, quel attentat contre la fraternité! tu te révoltes, Paillencel. Serviteur à la fraternité, je ne suis pas le frère de ce butor, et quant à l'égalité, il a pu voir si ses poignets valent les miens.

— Doucement, mon ami, point d'injures à

l'autorité. Faut-il te prouver encore que le gouvernement à ses charges et qu'il travaille incessamment à ton bonheur?

— Si tu me promets qu'on y fera droit, je me rendrai; je conviens que je fus un peu vif, mais le cœur n'y était pour rien.

— Si tu me promets qu'on y fera droit, je me rendrai; je conviens que je fus un peu vif, mais le cœur n'y était pour rien.

— Tu n'as pas lu l'histoire, répliqua Ledrôle, car tu saurais que tout magistrat était glorifié dans les bonnes républiques.

— Une honnêteté en vaut une autre, et si l'on veut le dire, je trouve qu'on me traite bien cavalierement.

— Oh! bien, dit Paillencel, jettant son outil, puisque le gouvernement s'intéresse à moi, il me permettra de me reposer.

— Achève-le si tu peux, dit-il, je m'en vais. Chacun son tour.

Il se trouva qu'au lieu d'un phoque, c'en était unie troupe; il en tua quelques-uns, mais ils furent trop pour lui rompre les jambes à grands coups de queue.

A son retour il obtint le grand et le petit triomphe. Guillotin, le haragau, Ledrôle battit des mains, et le triomphateur s'alla coucher éclopé pour huit jours.

A peine rétabli, Paillencel dut reprendre à la hâte ses travaux, qui ne laissaient pas d'être multipliés, d'autant qu'on avait tout récemment résolu de défricher quelques acres de terre.

Il eût pris son mal en patience, si Ledrôle n'avait mis, fort mal à propos, de grandes rigueurs dans son contrôle, par excès de zèle à bien remplir sa charge.

— C'est-à-dire que tu ne feras rien. Mais, vous autres magistrats, travaillez-vous donc tant, et tout n'est-il pas fort inégil entre nous, tant à l'égard du travail que des mauvais traitements?

Tu es un insolent raisonneur, déjà jugé pour ce fait et dûment admonesté. On ne sera pas si clémente à l'avenir, et je saurai bien te plier à ton devoir, moi ton supérieur.

Tu le prends bien haut, mon ami Ledrôle, avec un homme qui t'a prêté des souliers. Je vais te les rendre, dit l'autre en levant le pied.

Il fit mine en effet, de charger le peuple; mais Paillencel, qui s'était fortifié dans les travaux tandis que ses maîtres s'amollissaient dans la paresse, Paillencel, dis-je, le prévint, saisit sa jambe en l'air, le jeta par terre, et s'appretait à lui fouler le ventre, quand Guillotin parut fort à propos.

Eh quoi! s'écria-t-il, quel attentat contre la fraternité! tu te révoltes, Paillencel. Serviteur à la fraternité, je ne suis pas le frère de ce butor, et quant à l'égalité, il a pu voir si ses poignets valent les miens.

— Doucement, mon ami, point d'injures à

l'autorité. Faut-il te prouver encore que le gouvernement à ses charges et qu'il travaille incessamment à ton bonheur?

— Si tu me promets qu'on y fera droit, je me rendrai; je conviens que je fus un peu vif, mais le cœur n'y était pour rien.

— Si tu me promets qu'on y fera droit, je me rendrai; je conviens que je fus un peu vif, mais le cœur n'y était pour rien.

— Tu n'as pas lu l'histoire, répliqua Ledrôle, car tu saurais que tout magistrat était glorifié dans les bonnes républiques.

— Une honnêteté en vaut une autre, et si l'on veut le dire, je trouve qu'on me traite bien cavalierement.

— Oh! bien, dit Paillencel, jettant son outil, puisque le gouvernement s'intéresse à moi, il me permettra de me reposer.

— Achève-le si tu peux, dit-il, je m'en vais. Chacun son tour.

Il se trouva qu'au lieu d'un phoque, c'en était unie troupe; il en tua quelques-uns, mais ils furent trop pour lui rompre les jambes à grands coups de queue.

A son retour il obtint le grand et le petit triomphe. Guillotin, le haragau, Ledrôle battit des mains, et le triomphateur s'alla coucher éclopé pour huit jours.

A peine rétabli, Paillencel dut reprendre à la hâte ses travaux, qui ne laissaient pas d'être multipliés, d'autant qu'on avait tout récemment résolu de défricher quelques acres de terre.

Il eût pris son mal en patience, si Ledrôle n'avait mis, fort mal à propos, de grandes rigueurs dans son contrôle, par excès de zèle à bien remplir sa charge.

— C'est-à-dire que tu ne feras rien. Mais, vous autres magistrats, travaillez-vous donc tant, et tout n'est-il pas fort inégil entre nous, tant à l'égard du travail que des mauvais traitements?

Tu es un insolent raisonneur, déjà jugé pour ce fait et dûment admonesté. On ne sera pas si clémente à l'avenir, et je saurai bien te plier à ton devoir, moi ton supérieur.

Tu le prends bien haut, mon ami Ledrôle, avec un homme qui t'a prêté des souliers. Je vais te les rendre, dit l'autre en levant le pied.

Il fit mine en effet, de charger le peuple; mais Paillencel, qui s'était fortifié dans les travaux tandis que ses maîtres s'amollissaient dans la paresse, Paillencel, dis-je, le prévint, saisit sa jambe en l'air, le jeta par terre, et s'appretait à lui fouler le ventre, quand Guillotin parut fort à propos.

Eh quoi! s'écria-t-il, quel attentat contre la fraternité! tu te révoltes, Paillencel. Serviteur à la fraternité, je ne suis pas le frère de ce butor, et quant à l'égalité, il a pu voir si ses poignets valent les miens.

— Doucement, mon ami, point d'injures à

nos représentants. La première république les affublait de la tige romaine; la nouvelle, qui connaît mieux son monde, leur applique l'ancien frac national, enjolivé de la ceinture à frange d'or et de la rosette tricolore.

Un vil besoin de changement fermenté aussi dans quelques têtes féminines; mais l'amélioration ne s'arrêtera pas au costume.

Un vil besoin de changement fermenté aussi dans quelques têtes féminines; mais l'amélioration ne s'arrêtera pas au costume.

Un vil besoin de changement fermenté aussi dans quelques têtes féminines; mais l'amélioration ne s'arrêtera pas au costume.

Un vil besoin de changement fermenté aussi dans quelques têtes féminines; mais l'amélioration ne s'arrêtera pas au costume.

Un vil besoin de changement fermenté aussi dans quelques têtes féminines; mais l'amélioration ne s'arrêtera pas au costume.

Un vil besoin de changement fermenté aussi dans quelques têtes féminines; mais l'amélioration ne s'arrêtera pas au costume.

Un vil besoin de changement fermenté aussi dans quelques têtes féminines; mais l'amélioration ne s'arrêtera pas au costume.

Un vil besoin de changement fermenté aussi dans quelques têtes féminines; mais l'amélioration ne s'arrêtera pas au costume.

Un vil besoin de changement fermenté aussi dans quelques têtes féminines; mais l'amélioration ne s'arrêtera pas au costume.

Un vil besoin de changement fermenté aussi dans quelques têtes féminines; mais l'amélioration ne s'arrêtera pas au costume.

Un vil besoin de changement fermenté aussi dans quelques têtes féminines; mais l'amélioration ne s'arrêtera pas au costume.

Un vil besoin de changement fermenté aussi dans quelques têtes féminines; mais l'amélioration ne s'arrêtera pas au costume.

Un vil besoin de changement fermenté aussi dans quelques têtes féminines; mais l'amélioration ne s'arrêtera pas au costume.

Un vil besoin de changement fermenté aussi dans quelques têtes féminines; mais l'amélioration ne s'arrêtera pas au costume.

Un vil besoin de changement fermenté aussi dans quelques têtes féminines; mais l'amélioration ne s'arrêtera pas au costume.

Un vil besoin de changement fermenté aussi dans quelques têtes féminines; mais l'amélioration ne s'arrêtera pas au costume.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Correspondance particulière de Londres, le 10 mai 1848.

Il ne reste plus vestige à Londres de l'agitation chartiste. Le parlement a pris ses vacances de Pâques, après avoir voté le bill pour la sécurité de la couronne et celui des étrangers.

Notre capitale est un peu le refuge des pêcheurs! — M. le prince de Meternich, la princesse et leur fils le prince Lothaire, y sont arrivés depuis quelques jours.

Les députations de nos commis voyageurs a offert dernièrement à M. Coblen, au Free Trade Club, une magnifique boîte d'or d'une valeur de plus de 100 guinées.

Le désir de la reine Victoria, concernant les modes de France, commencent à porter leurs tristes fruits, car la plupart des couturières ou des modistes anglaises qui employaient des ouvrières parisiennes viennent de les congédier et de les remplacer par des compatriotes.

La belle chose que l'égalité! disait Beaumarchais; seulement, c'est dommage que nous ne puissions pas être tous un peu plus égaux les uns que les autres.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Correspondance particulière de Paris, 12 mai, 1848.

La belle chose que l'égalité! disait Beaumarchais; seulement, c'est dommage que nous ne puissions pas être tous un peu plus égaux les uns que les autres.

La belle chose que l'égalité! disait Beaumarchais; seulement, c'est dommage que nous ne puissions pas être tous un peu plus égaux les uns que les autres.

La belle chose que l'égalité! disait Beaumarchais; seulement, c'est dommage que nous ne puissions pas être tous un peu plus égaux les uns que les autres.

La belle chose que l'égalité! disait Beaumarchais; seulement, c'est dommage que nous ne puissions pas être tous un peu plus égaux les uns que les autres.

La belle chose que l'égalité! disait Beaumarchais; seulement, c'est dommage que nous ne puissions pas être tous un peu plus égaux les uns que les autres.

pris ; tous les cardinaux ont été et sont encore gardés à vue dans leurs demeures ; leurs correspondances interceptées ont été lues au peuple du haut du Capitole par un sénateur. Les cardinaux voulaient que le pape déclarât que le chef de l'Eglise ne peut faire la guerre à une puissance aussi éminemment catholique, et encore moins favoriser les peuples qui cherchent à se soustraire à l'obéissance due aux puissances instituées. C'est ce dernier argument qui, mieux exposé, a réagi sur la conscience de Pie IX. "Comme pape, a-t-il dit, je ne dois pas ordonner une guerre contre mes fils en Jésus-Christ ; comme prince, je ne dois abandonner ni mes sujets ni mes compatriotes." Pour sortir de cette situation, Pie IX voulut abdiquer. A cette nouvelle, le peuple a crié tout d'une voix : "Pie IX à la tête de son gouvernement, mais point d'autre prêtres dans les fonctions laïques." Après quelques réflexions, Pie IX, se souvenant qu'il avait été soldat avant d'être prêtre, a reconnu que la guerre pour l'indépendance nationale est la guerre sainte.

Le pape a donc rendu leurs portefeuilles à ses ministres, car leur démission avait été acceptée, et l'on avait essayé de former un cabinet pris dans le parti cardinaliste. Antonelli seul s'est retiré ou plutôt a été congédié, parce qu'il est cardinal, et remplacé, ainsi que nous l'avons déjà dit, par Mamiani, qui a lui-même lu, du haut du balcon, le programme de la nouvelle politique ; aucun prêtre ne sera appelé à un emploi public quelconque.—déclaration formelle de guerre à l'Autriche.—Pie IX à la tête de son gouvernement,—bulletin officiel quotidien de la guerre ; encouragements à la jeunesse pour qu'elle s'arme et aille chasser d'Italie les barbares ;—le ministère emploiera, contre les Autrichiens, toutes les forces de l'Etat ; le ministre d'Autriche recevra ses passe-ports. Une version porte que M. Mamiani a dit : sera chassé de Rome (sara cacciato). Ce qui est certain, c'est qu'au départ du courrier, le 1er mai, on affichait un motu proprio, et que le peuple faisait retentir la ville d'applaudissements.

La crise a été vive. Peu s'en est fallu que Pie IX, par un déplorable scrupule, ne comprit pour longtemps la cause de l'indépendance italienne. Les cardinaux et le pape devaient quitter Rome. Tout était préparé, dit-on, pour le départ de Pie IX. Le parti autrichien avait organisé la lutte des pauvres contre les riches. On écrit d'Ancone que les maisons étaient marquées pour le pillage, et que les quatre coins de la ville étaient mirés. La mine devait faire explosion au moment de l'entrée des troupes napolitaines. Heureusement la conspiration a été découverte.

On continue de recevoir des nouvelles favorables de l'armée aux ordres de Charles-Albert. Le plan maintenant visible du roi est d'isoler Peschiera de Vérone, afin de les accabler tour à tour, et déjà ce plan a reçu un commencement d'exécution. L'armée italienne s'est emparée de plusieurs points, d'où son artillerie domine les positions de l'armée autrichienne.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 9 JUIN 1848.

EDUCATION.

M. le Surintendant de l'Education pour le Bas-Canada mérite bien du pays pour le zèle admirable et le soin constant qu'il apporte à l'accomplissement des importants devoirs de sa charge. Son dernier Rapport sur l'état actuel de l'Education primaire en est un nouveau témoignage. Nous avons lu cet excellent rapport avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction, nous prometant bien d'y revenir souvent et de faire part au public des suggestions et opinions du savant surintendant, qui semble avoir fait de l'Education et des différents moyens de la populariser en Canada l'objet de profondes et consciencieuses études. La question d'ailleurs est à l'ordre du jour ici. Dans quelques parties du pays, on a soulevé des objections aux principes de la loi actuelle, qu'il importe d'éclairer par la discussion. Personne mieux que M. le Surintendant peu dire quels sont les défauts de cette loi, les amendements nécessaires pour la faire fonctionner convenablement, etc. C'est ce qu'il a fait avec beaucoup de clarté et de succès. Nous espérons que les membres de notre législature liront ce rapport avec attention, comprendront l'autorité que doit avoir l'auteur en cette matière, et donneront enfin au pays une loi d'Education permanente.

Nous partageons parfaitement les opinions de M. le Surintendant de l'Education au sujet d'une contribution par cotisation forcée. Dès 1846, nous nous sommes prononcés en faveur du principe, qui à notre avis, offre la seule garantie du succès de l'opération d'une loi d'Education primaire, surtout dans un pays nouveau avec une population aussi peu avancée que la nôtre. C'est le seul moyen d'avoir de l'unanimité d'action, de l'ensemble, par conséquent le bon fonctionnement du système. Que la taxe donc doive être coercitive, c'est ce que nous croyons, mais qu'elle doive être imposée sur les biens-fonds suivant leur valeur respective, c'est là une question qui peut être controversée. Il pourrait se faire que la taxe progressive suggérée par les Economistes modernes serait et plus juste, plus équitable et préférable aux yeux du législateur. Il nous semble qu'une contribution pour l'Education comme pour les autres besoins de l'Etat, devrait peser plutôt sur le riche que sur le pauvre. De fait suivant le mode de contribution actuelle le pauvre paie plus que le riche. L'impôt également réparti, pèse toujours plus aux pauvres qu'aux riches. Le riche profite des progrès généraux du pays dans une plus grande proportion que le pauvre. Il doit donc payer l'impôt en raison de tous ces avantages, etc. Nous rev viendrons plus tard sur cette question.

Quant à la qualification littéraire dont parle M. le Surintendant, nous croyons avec lui qu'il ne doit y avoir qu'une opinion là-dessus. Autrement le système d'Education n'est qu'une moquerie. Si les écoles doivent être sous le contrôle d'hommes parfaitement illettrés, c'est par trop déplorable, et un véritable obstacle au bon fonctionnement de la loi. Nous commencerons à citer aujourd'hui le texte même du Rapport qui concerne les principes fondamentaux de la loi actuelle des écoles, ceux qui ont pour objet immédiat les moyens de subvention nécessaires et ceux qui ont pour objet les moyens de régier ou d'administration des écoles soit locale, soit générale. Nous continuerons ces citations dans nos prochaines feuilles persuadés que nous sommes qu'on ne saurait trop faire pour éclairer le peuple sur le sujet le plus vital et le plus important pour lui :

10. Les principes de la loi actuelle qui ont pour objet les moyens de subvention nécessaires à son fonctionnement local, sont ceux d'une contribution par cotisation coercitive imposée sur les biens-fonds, suivant leur valeur respective, déterminée par le jugement de trois évaluateurs contribuables, nommés par les Conseils Municipaux ou par les Commissaires d'École, pour former une somme au moins égale à la part de l'octroi législatif affecté à chaque Municipalité scolaire, suivant sa population, pour le soutien des écoles sous contrôle, et en sus d'une contribution mensuelle par capitulation, sur les enfants résidents en âge de fréquenter les écoles, variant de six sous à deux chelins par mois, pendant huit mois, suivant le moyen des parents et le degré d'avancement des enfants. Dans le Haut-Canada, la somme à être ainsi formée par cotisation, doit être au moins double de celle qui est offerte par le Gouvernement.

Ces principes, qui servent de base à toute la loi sont ceux qu'on s'est plu d'avantage à dénaturer et à représenter aux habitants des campagnes comme injustes tyranniques et vexatoires. Ce sont ceux aussi contre lesquels des hommes mobiles et inconsidérés, des hommes illettrés et préjugés, des hommes égoïstes et intéressés à tenir le peuple dans l'état humiliant d'ignorance et d'incapacité, ont réclamé d'avantage.

Cependant, ce sont ces mêmes principes qui font la base de toutes les bonnes lois d'Education primaire dans les pays où la contribution des habitants est nécessaire, telles que celles de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne, des Etats-Unis, du Haut-Canada, etc. Partout elles ont eu un succès qui a contribué d'une manière admirable à la prospérité et au bonheur des habitants. Ce résultat si honorable, si désirable est dû à la régularité, à la certitude et à la facilité avec lesquelles ces principes opèrent intéresse-ment les contribuables, et contribuent au bon fonctionnement de la loi.

Les habitants d'un seul des Etats de la Nouvelle Angleterre, dans l'Union Américaine, celui de Rhode-Island, pourvoient à l'Education de leurs enfants par contribution volontaire. Mais, malgré leur zèle et les sacrifices qu'ils faisaient pour cet objet, ils sentaient que ce système, avec tous ses autres inconvénients, avait encore celui de l'incertitude et de l'insuffisance en fait de moyens de subvention. Aussi, la législature locale vient-elle de donner à cet Etat une loi d'Education primaire, basée, quant aux moyens de subvention, sur les principes de contribution par cotisation coercitive, et, là comme ailleurs, ce système fonctionne déjà très bien sous la surintendance habile de l'Honorable H. Bernard.

20. Les principes en vertu desquels les habitants contribuables sont par la loi autorisés à constituer, par voie d'élection, une Corporation de Commissaires d'École, sont des dispositions démocratiques d'une nature bien importante, bien précieuse dans l'intérêt des droits populaires et d'une administration locale directe et responsable. Les habitants, et surtout les parents ont ainsi par la loi le droit de constituer l'autorité qui doit être chargée de la régie entière des écoles sous leur contrôle et de tout le fonctionnement local de la loi. Les habitants ont ainsi, par le fait, la première part dans la régie des écoles, et ils peuvent ainsi exercer un contrôle bien salutaire sur les personnes, qui, par suite de l'élection, en sont spécialement chargées. En vertu de ces dispositions, les Commissaires d'École sont en effet chargés exclusivement de toute l'exécution locale de la loi des écoles, et sont responsables de leurs procédés à leurs constituants, qui sont les intéressés au bon fonctionnement d'une loi d'Education.

Il n'y a pas dans la loi des écoles une disposition qui se rattache plus aux droits constitutionnels d'un peuple libre, à sa franchise élective, et qui doive être plus chère aux pères de famille, et dont ils devaient être plus jaloux de faire usage avec sagesse, avec honnêteté et avec conscience, que celle en vertu de laquelle ils sont par la loi appelés à faire choix de personnes convenables pour être Commissaires d'École. Aussi, je puis dire que cette disposition est appréciée et réclamée généralement avec un intérêt et un sentiment qui font honneur aux contribuables.

Cependant, cette disposition si libérale, si précieuse, est malheureusement accompagnée de deux grands défauts, savoir : celui de ne pas atteindre les électeurs à faire choix exclusivement d'hommes instruits pour être Commissaires d'École, et celui de leur avoir imposé une qualification en propriétés, au lieu d'une qualification littéraire.

On ne pouvait mettre dans la loi une disposition plus injuste, plus contraire au but de la loi même, que cette qualification en propriété, voulue par la 51e clause, puisque très souvent elle a eu l'effet de nous priver de la coopération des hommes les mieux disposés à l'égard de la loi, et les plus capables de contribuer à son bon fonctionnement. Cette qualification, en privant les habitants d'une partie de leur franchise élective, a été très souvent cause du choix d'hommes bien peu convenables pour être Commissaires d'École, et quelquefois même moralement incapables de remplir, avec le moindre avantage pour la jeunesse, les devoirs importants de cette

charge honorable et à un haut degré responsable. Cette qualification en propriété a par le fait exclu du corps des Commissaires d'École nombre des membres du clergé de toute croyance, nombre d'autres hommes instruits et dignes, que la loi rend inéligibles, pour faire place à des hommes d'ailleurs bien respectables, il est vrai, mais dont le défaut d'Education et d'expérience dans les affaires publiques, et quelquefois les préjugés et l'esprit d'opposition, en faisaient autant de véritables obstacles au bon fonctionnement de la loi.

On s'est bien récrié contre le mauvais choix des Commissaires d'École, et on a accusé bien hautement les habitants d'avoir généralement été délibérément coupables de ce mauvais choix. Cependant, dans bien des cas, la qualification exigée en propriétés ne leur laissait pas d'alternative, pas la liberté d'élire pour Commissaire d'École des hommes instruits et dévoués ; il fallait ou élire des hommes sans Education et sans volonté bien prononcée, ou n'en pas élire du tout. Je connais même nombre de localités, d'établissements nouveaux surtout, où il est impossible de trouver un nombre suffisant d'hommes qualifiés au terme de la loi actuelle pour être Commissaire d'École. Quelquefois même, il ne s'y en trouve pas un seul.

Le défaut de qualification littéraire et la qualification en propriétés exigées des Commissaires d'École par la loi actuelle, ont été cause d'embarras, d'entraves et de difficultés innumérables, qui ont occasionné un surcroît de peines, de travail, d'efforts et de sacrifices pour les surmonter, et de sollicitude à un degré tel qu'il serait impossible de décrire. Je ne saurais donc recommander de faire subir à la loi des amendements plus importants, plus nécessaires que ceux en vertu desquels on ferait disparaître la qualification en propriétés, pour substituer une qualification littéraire, la seule qui devrait exiger des Commissaires d'École admettant toujours qu'ils doivent être d'ailleurs des hommes bien disposés et de bonnes mœurs. Je l'ai toujours demandée, et je la demande encore avec instance cette qualification littéraire pour les Commissaires d'Écoles. Ces deux seuls amendements sont d'une nature plus pressante que tous ceux que l'on peut se proposer de faire subir à la loi.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE.—L'Assemblée générale annuelle pour l'élection des officiers a eu lieu lundi dernier. La réunion était nombreuse et tout s'est passé dans le plus grand ordre. Comme on peut le voir plus bas par les procédés de l'Assemblée il y a eu des changements dans le choix des officiers, qui ne peuvent que reconstruire l'approbation générale. Comme notre grande FÊTE NATIONALE approche, nous devons exprimer l'espoir que tous les membres de la Société ST. JEAN-BAPTISTE se réuniront cette année comme par le passé, pour fêter ce grand jour, donner à la solennité toute l'éclat possible, et resserrer de plus en plus les liens de fraternité qui unissent tous les enfants du Canada. Ci suivent les procédés de l'Assemblée de lundi, rapportés par la MUSEE :

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE DE MONTREAL.

L'Assemblée générale des membres de cette société pour l'élection des officiers qui doivent servir durant l'année courante a eu lieu lundi dernier au marché Bonsecours. Un grand nombre de membres étaient présents. L'hon. M. MORIN président de l'association, prit le fauteuil et Rouer Roy, écrivain, fut prié d'agir comme secrétaire. M. le président après avoir expliqué le but de l'Assemblée fit lecture d'une lettre qu'il venait de recevoir de Joseph Boulanget, écrivain, qui offrait sa résignation à la charge de trésorier général ; alors M. Boivin proposa, secondé par G. Lévesque, que les remerciements de l'Association St. Jean-Baptiste soient adressés à M. Boulanget pour son zèle à remplir la charge de trésorier général de la dite association. M. le président adressa ensuite ses remerciements aux membres de l'Association pour l'honneur qu'ils lui avaient conféré en le choisissant deux fois comme président, et dit que les règlements ne lui permettant pas d'occuper la chaire pendant plus de deux années consécutives, il priait l'Assemblée de faire choix d'une autre personne pour le remplacer.

M. O. Berthelot proposa, secondé par M. La Marchand, que Joseph Bourret, écrivain, Maire de Montréal, soit nommé président de l'Association St. Jean-Baptiste pour l'année courante.

M. Bourret adresse des remerciements à l'Assemblée pour l'honneur qu'on veut bien lui faire de le placer à la tête de notre société nationale et prie l'Assemblée de vouloir bien continuer M. Morin à la présidence, l'hon. Monsieur s'y refuse en disant que les règlements de l'Association s'opposaient à sa réélection une troisième fois et qu'il priait l'Assemblée de persévérer dans le choix qu'elle venait de faire.

M. Fred. Glackemeyer propose ensuite, secondé par M. J. Bte. Homier, la nomination des officiers suivants de l'association : Vice-président.—MM. Pierre Jodoin, Louis Marchand, Jean Bruncau et Olivier Berthelot. Trésorier-général.—M. Romuald Trudeau. Secrétaire-archiviste.—M. A. G. Lajoie. Secrétaire-correspondant.—M. Rouer Roy. Commissaire-ordonnateur.—M. L. Duvernay. Députés de M. C. J. Coursol. Secrétaires.—MM. Jules Berthelot et R. Bellemare.—Médecin.—Dr. Beaubien. Chapelains.—Messire J. B. St. Pierre. Centurions pour la section de la ville.—MM. A. La Rocque et J. B. Beaudry.

M. G. Desbarats propose, secondé par M. André Ouimet, la nomination des officiers suivants pour la section St. Antoine : Vice-président.—MM. F. A. Quesnel, Olivier Fréchet, P. L. Letourneux, écrivain. Trésorier.—Général Peltier. Secrétaire.—Chs. Glackemeyer. Médecin.—Dr. Leprohon. Centurions.—MM. A. Lapierre, Michel Moses et Olivier Faucher.

M. A. LaRoque propose, secondé par M. Julien, la nomination des officiers suivants pour la section St. Laurent : Vice-présidents.—MM. E. R. Fabre, L. Comte, J. B. Homier. Trésorier.—Alexis Laframboise. Secrétaire.—Hector Langevin. Médecin.—Dr. Peltier. Centurions.—MM. C. A. Leblanc et A. Duprés. M. Joseph Grenier propose, secondé par M. G. Ouimet, la nomination des officiers suivants pour la section Ste. Marie : Vice-présidents.—MM. C. S. Cherrier, Fr. Demeur Léandre Coursol. Trésorier.—Louis Boyer. Secrétaire.—Chs. Belle. Médecin.—Dr. Deschambault. Centurions.—MM. J. B. Dubuc, Lambert Bléau. M. R. Trudeau propose, secondé par M. C. A. Leblanc, que les messieurs suivants composent le comité de régie :

MM. A. N. Morin, Pierre Moreau, Joseph Grenier, J. D. Lacroix, Joseph Belle, Victor Hudon, E. Lafleur, A. B. Latourrelle, C. D. Roy, Jérôme Grenier, J. O. Beaudry, G. E. Cartier, G. Desbarats, N. Valois. Aug. Ferrault, Ambroise Matte, F. X. Brazeau, André Ouimet, J. B. Meilleur, Norbert Dumas, J. L. Beaudry, Joseph Boulanget, J. L. Brault, Jos. Laramée, A. Lévesque, A. M. Delisle, B. H. Lemoine, J. A. Berthelot, P. J. Beaudry, D. E. Papineau, R. Hubert, J. F. Pelletier, R. S. M. Bouchette, A. A. Dorion, L. P. Boivin, U. Boudreau.

M. C. S. Rodier propose, secondé par M. T. Cherrier, que les remerciements de l'Assemblée soient votés à M. Joseph Grenier et à M. Edouard Lafleur, pour le zèle et l'activité qu'ils ont déployés pour promouvoir les intérêts de l'association et pour en avancer la bonne organisation. M. C. Arcout propose, secondé par M. L. D. Rochon, que des remerciements soient aussi adressés aux officiers sortant de charge pour le zèle et l'activité qu'ils ont déployés au service de la dite association, et particulièrement à l'hon. A. N. Morin comme président.

Après la nomination, les comptes des trésoriers qui avaient été revus par le comité de finance ont été approuvés par l'Assemblée. Il paraît d'après les livres que le montant des fonds maintenant à la disposition de la société et qui est déposé à la banque d'épargne, portant intérêt, est de £2575 8s, ce qui indique assez que la société est dans un état tout à fait prospère. ELECTION DE QUEBEC.—Cette élection s'est terminée mercredi soir, en faveur de M. Méthot qui a été élu par une grande majorité. Nous félicitons les habitants de Québec sur ce résultat. Nous savions que l'opinion publique est trop éclairée dans l'ancienne capitale du Bas-Canada, pour se laisser égarer par les doctrines absurdes et les théories impraticables de soi-disant amis de la cause libérale, qui cherchent en vain à créer de l'agitation dans le pays. M. Méthot est entré très tard dans la lutte et malgré cela il est élu par une majorité de 483 sur son adversaire. M. Légaré qui fut le premier dans l'arène. Cette victoire doit réjouir tous les amis de la paix et du bon gouvernement. C'est une nouvelle expression de la confiance qu'ont les électeurs de Québec dans l'administration actuelle et les hommes habiles et intègres qui la composent. C'est en même temps l'expression de la réprobation de ces mêmes électeurs des principes et de la politique actuelle de M. L. J. Papineau.

Voici quel était l'état du poll mercredi à la clôture :

	Méthot.	Légaré.
Quartiers St. Louis,	155	15
" Champlain,	349	7
" St. Pierre,	344	9
" Palais,	146	15
" St. Jean,	350	425
" St. Roch,	320	710
	1664	1181

Majorité en faveur de Méthot,—483.

Nos lecteurs se rappelleront avoir lu lors de la publication du premier numéro de l'histoire de l'Insurrection du Canada par M. L. J. Papineau, une note insérée par nous, au sujet de la conversation que M. Papineau prétend avoir eu avec lord Bathurst en 1823. Cette note disait qu'en lisant cette prétendue conversation, feu l'hon. John Neilson de Québec exprima son étonnement et déclara que cette conversation n'avait pas eu lieu en sa présence. Un correspondant de l'Avénir qui signe Franchise nous dit dans la dernière feuille de ce journal, force injures à propos de cette note. Il nous demande sur quoi nous basons pour dire que cette conversation est supposée ? Il nous sera permis de douter de la véracité de cette conversation, n'en déplaise à M. Papineau. Nous citons l'opinion du collègue de M. Papineau en Angleterre à cette époque. Voici ce qu'il disait dans la Gazette de Québec du 18 Juillet 1839.

"Sur cette prétendue conversation celui qui était le collègue de M. Papineau dans cette mission remarque : "Ainsi M. Papineau se représente comme méditant en 1823 la chute de l'empire britannique dans l'Amérique du Nord, et l'annexion de ces Provinces aux Etats-Unis.

"M. Papineau peut avoir eu quelque conversation avec lord Bathurst en 1823, lorsque l'ex-orateur était en Angleterre. S'il en est une, elle a dû être une conversation particulière, que nul homme ayant le sentiment des convenances ne répéterait et ne rendrait publique après un laps de seize ans. M. Papineau cependant, se sera peut-être imaginé, même en ce temps-là, que le gouvernement anglais devait traiter avec lui comme représentant le Canada, et il aura pu retenir quelques expressions échappées à lord Bathurst, comme indiquant les vues du gouvernement anglais, et sur ce fondement bâtir le discours de sa façon qu'il met dans la bouche de Sa Seigneurie. Peut-être le tout est-il imaginé. Ce qui est certain, c'est que M. Papineau n'a jamais parlé à qui ce soit en Canada de cette communication de lord Bathurst, que de 1820 à 1830 il a constamment professé la loyauté la plus dévouée au gouvernement anglais, et s'est opposé publiquement à une union avec les Etats de l'Amérique Septentrionale. Les adresses de la chambre d'Assemblée aux gouverneurs, présentées par M. Papineau comme orateur, et pour toutes lesquelles il vota en comité général de la chambre, les adresses à Sir James Kempt en 1830, dont il fut le porteur, étaient toutes expressives de loyauté et d'attachement à la couronne britannique ; ses discours réitérés dans l'Assemblée, en 1824 et 1828, à la louange du parlement et du gouvernement anglais, et appuyant fortement leur autorité constitutionnelle sur les colonies, sont des preuves historiques de la loyauté et de la fidélité professées par M. Papineau, comme sujet britannique. M. Papineau, pendant tout ce temps, médisait-il une union avec les américains, ces " Yankees aux pistes " qu'il tournait en dérision dans l'Assemblée ?

La cérémonie du baptême de la jeune princesse, quatrième fille de la Reine Victoria et du Prince Albert, a eu lieu le 13 mai, dans la chapelle privée du Palais Buckingham. La princesse a été nommée LOUISA-CAROLINA-ALBERTA. Tous les membres de la famille Rothschild sont maintenant rassemblés à Paris, pour s'occuper des intérêts financiers de leur maison. On dit qu'ils ont perdu 200,000,000 de francs par la dernière révolution ! Les Exilés Canadiens.—La Maison Fabre et Cie. de cette ville vient de recevoir de ses agents à Londres une lettre annonçant le départ de l'Angleterre du reste des Canadiens exilés à Van Diemen. Ils sont au nombre de cinq et passagers à bord du *Camona* qui a quitté Londres pour Montréal le 18 mai dernier.

Nous apprenons avec plaisir la nomination de L. T. Drummond, écrivain, comme Solliciteur-Général du Bas-Canada. Nous espérons que cette nomination rencontrera l'approbation de nos compatriotes. M. Drummond est un des avocats les plus distingués de notre barreau. Ses brillants talents, ses vertus de citoyen, son zèle constant au service de la cause libérale en Canada, l'ont rendu justement populaire. Quoique d'origine étrangère, M. Drummond aime son pays d'adoption autant qu'aucun de nous. Il est Canadien de cœur et d'âme, il l'est par ses alliances et par les grands intérêts qu'il a maintenant dans le pays. Tout le monde se rappellera sans doute les services que M. D., a rendus à nos compatriotes dans nos temps de malheurs, sa défense courageuse des prisonniers politiques en 1839, alors que personne n'osait élever la voix en leur faveur. Cela seul lui donnait des titres à la reconnaissance du pays, qui lui prouve aujourd'hui, qu'il a la mémoire du cœur.

Opinions des Américains sur M. L. J. Papineau.—Un de nos concitoyens arrivant d'un voyage aux Etats-Unis, nous dit qu'il y a rencontré beaucoup de personnes éclairées, qui ont connu M. Papineau durant son exil, qui ne peuvent s'expliquer sa conduite actuelle et le blâment d'avoir abandonné ses anciens amis politiques et les vrais intérêts du parti libéral, pour faire de l'agitation intempesive.

Théâtre-Royal.—Nous avons déjà dit que notre théâtre s'ouvrirait le 24 du courant, sous la direction de M. Skerret, l'Age de New-York nous apprend que ce monsieur a engagé M. et M^{me} SCHEIN et M. REKVE, avec leur troupe d'opéra pour commencer la Saison. M. REKVE est, dit-on, un ténor très distingué et avec de nouveaux opéras, nous espérons que M. Skerret sera encouragé.

La libre navigation.—On signe en ce moment une pétition au Maire, le priant de convoquer une assemblée aux fins de pétitionner le Parlement Impérial pour lui demander le rappel des lois de navigation. On a tout lieu de croire que la mesure maintenant devant le parlement anglais passe, mais on n'en doit pas moins faire tout en notre pouvoir pour qu'elle devienne loi.

M. Louis Joseph Papineau n'est qu'un démagogue.

Qu'es-ce qu'un démagogue ? Voici ce que répond un Vocabulaire Démocratique moderne :

Le démagogue exagère les principes de la démocratie ; c'est un médecin dont les remèdes sont si violents qu'ils emportent le malade. Le démagogue aspire à dominer ; c'est un despote qui se déguise sous des haillons de popularité.

MAISON PLAMONDON, à l'Enseigne du Cat. Nous recommandons de nouveau cet établissement aux familles de la ville et des campagnes. On ne peut se procurer dans aucun autre maison de ce genre des effets à plus bas prix que là. C'est une grande considération dans ces temps de pénurie.

Les grands lacs de l'Amérique et l'Océan Atlantique, dit un journal de New-York, sont maintenant liés par la navigation. Il est dernièrement arrivé à Chicago un steamer de l'Atlantique, le *Free Trader*. Il a arrêté à Montréal, Hamilton sur le lac Ontario, Cleveland sur le lac Erie et à d'autres ports. Il porte 3,500 quarts de fleur, et voyage entre Chicago (Illinois), et Halifax (Nouvelle-Ecosse). N'est-ce pas admirable, étonnant ! Dans quel temps nous vivons ! 2,000 milles de navigation de lacs et de rivières, partant d'aucun port de Michigan pour aucun port du monde.

Nous voyons avec plaisir par les procédés, de mercredi soir, du conseil de ville, que A. La Rocque, écrivain, a donné avis qu'il ferait motion que la ville donne une réception publique aux officiers de deux vaisseaux de guerre américains, qui descendent par nos canaux du Lac Erie, avec la permission du gouvernement. Ce serait, a dit M. La Rocque, un acte de bonne amitié internationale, et qui ferait aussi connaître nos travaux publics.

INCENDIE.—Le feu s'est déclaré avant hier au soir dans les bâtiments derrière la maison de M. Pomainville, rue St. Joseph. Mais grâce aux pompiers, il a été éteint en un instant et ne s'est pas communiqué à la maison.

Nous parlerons dans notre prochaine feuille des moyens énergiques adoptés par l'Evêque et le clergé de ce diocèse pour encourager les sociétés et les progrès de la tempérance en Canada.

Notre correspondant de St. Charles doit nous donner son nom, ainsi que quelques autres correspondants.

Académie de M. Philippe.—On nous a parlé très avantageusement de cet établissement dont l'annonce se trouve aujourd'hui dans nos colonnes. Nous pouvons la recommander aux familles canadiennes.

Un drame affreux s'est passé, ces jours derniers, à Tilton, près de Chef-Boutonne. Un jeune homme, qui faisait la cour à une jeune fille, apprit qu'elle venait d'être fiancée à un autre, s'arma d'un fusil à deux coups et l'attendit dans un lieu isolé où elle devait passer. A peine l'aperçut qu'il courut à sa rencontre et lui tira à bout portant, un coup de fusil qui lui brisa les dents. L'infortunée tomba baignée dans son sang.

Son meurtrier s'élança sur elle ; et, comme elle donnait encore quelques signes de vie, il prit son couteau et s'efforça de lui couper le cou. Des cris que poussa une bergère le mirent en fuite, il se rendit sous un arbre et il se tira un coup de fusil qui lui brisa l'épaule. Les soins les plus pressés furent donnés à sa victime, qui excita l'intérêt général, et que l'on espère ramener à la vie.

C'est mardi prochain le 13 du courant qu'aura lieu, dans la grande salle du Marché Bonaparte, à 7 heures du soir, la Grande Assemblée pour demander le rappel des lois de navigation anglaises.

De nouvelles expériences viennent d'être faites dans des jardins anglais sur l'effet qu'opère sur les camélias le verre mat ou dépoli.

M. McNab, l'un des plus habiles jardiniers d'Edimbourg, a mis dans des bouteilles remplies d'eau des grossilles à grappes et à maqueron.

La capitale du Céleste-Empire vient d'être le théâtre d'une révolution fort curieuse. Il existe à Pékin un tribunal de censure, appelé Toucha-Yuen, chargé de censurer les livres et les écrits imprimés dans l'empire chinois.

Les comédiens ne sont pas excommuniés.— Nous lisons dans la Semaine de Paris. Les membres du bureau du club républicain des artistes dramatiques se sont rendus hier chez M. l'Archevêque de Paris pour lui demander de lever publiquement la sentence d'excommunication qu'un concile d'Aries avait lancée jadis sur les corps des comédiens.

TOULOUSE.—On nous écrit de cette ville, le 28 avril: "Abd-el-Kader n'est point parti hier; dans la journée il a reçu de nombreuses visites. Tout le monde s'accorde à dire que l'ex-émir a une physionomie extrêmement intelligente et distinguée, et qu'il conserve dans sa position une grande dignité.

On frappe en ce moment la médaille républicaine qui sera donnée à tous les membres de l'Assemblée nationale. Cette médaille représentera, d'un côté, la figure symbolique de l'Assemblée donnant des lois à la France; de l'autre côté on lira le nom du représentant dont elle sera la propriété.

COMTE DE ST. MAURICE.

Défaite éclatante de M. L. J. Papineau.— M. L. J. Papineau vient de visiter le comté de St. Maurice, qui au lieu de se réunir en masses pour donner à son représentant une bonne et cordiale approbation si peu sa conduite réputation, qu'il n'a rien fait de tout pour le recevoir.

M. Papineau n'a trouvé à son arrivée aux Trois-Rivières, personne pour le recevoir. De cette ville à Machiche, il était accompagné de quelques individus sans influence ni importance.

Le dîner que ses amis et partisans quand même voulaient lui faire donner n'a pas eu lieu, faute de souscripteurs; enfin dans l'assemblée de Machiche il y a eu une forte division contre lui et l'amendement proposé à la résolutions approuvant sa conduite aurait passé, si on ne se fut pas servi de moyens honteux pour arrêter les procédés réguliers de l'assemblée et troubler le bon ordre.

Voici les détails exacts des procédés de cette assemblée communiqués à la Minerve par un témoin oculaire:

"C'est M. Richer dit Laféche, qui a agi comme président, et M. le Dr. Malhiot comme secrétaire. Ce dernier a, de sa voix la plus solennelle, introduit M. Papineau à ses constituants; ceux-ci parurent surpris de ne pas trouver chez lui cette prestance guerrière qu'on leur avait tant vantée. Il n'y avait pas deux mille personnes en tout, y compris les femmes et les enfants qui étaient en grand nombre.

Après son discours, le Dr. Malhiot s'avança avec une série de résolutions fondées, a-t-il dit, sur le programme du comité du progrès et de la réforme de Québec; mais pour, sans doute, complaire à son patron, il a jugé à propos de ne point s'arrêter aux parties du programme en question, qui expriment les raisons que le peuple du pays doit avoir de reposer confiance dans le gouvernement responsable.

Après son discours, le Dr. Malhiot s'avança avec une série de résolutions fondées, a-t-il dit, sur le programme du comité du progrès et de la réforme de Québec; mais pour, sans doute, complaire à son patron, il a jugé à propos de ne point s'arrêter aux parties du programme en question, qui expriment les raisons que le peuple du pays doit avoir de reposer confiance dans le gouvernement responsable.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes, savoir: Samuel Bealey Harrison, Ecr., pour être Juge de la Cour du District de Hume, en la place de Robert E. Burns, Ecr., qui a résigné.

ment contre l'administration et les journalistes, et que personne ne chercha à interrompre. Après qu'il eut fini, M. Loranger, appelé de nouveau à porter la parole, s'avança une seconde fois et dit qu'il se flattait que le président ayant accordé la parole à M. Dessaulles qui était entièrement étranger au comté, il obtiendrait le même privilège, lui qui était né dans le comté et qui y avait des affections.

Après le départ de M. Papineau et de sa petite compagnie, à peu près composée d'un quart des personnes présentes, l'assemblée s'organisa de nouveau. M. DESAUNIER, ex-M. P. fut appelé au fauteuil, et le Dr. DESAUNIER prit d'agir comme secrétaire. M. Loranger fut ensuite appelé à grands cris, et parla pendant quelque temps, stigmatisant la conduite honteuse et lâche que les partisans de M. Papineau avaient tenue à l'égard de leurs adversaires, et faisant connaître en peu de mots les résultats que le pays devait attendre de la politique remuante de M. Papineau, de son agitation inconsidérée.

Les résolutions suivantes furent ensuite adoptées à l'unanimité, et comme je vous l'ai déjà dit, je puis l'affirmer, sur la connaissance personnelle que j'ai du comté qu'elles sont l'expression de l'opinion générale.

Que le comté ne peut qu'exprimer ses regrets, de ce que l'hon. Louis Joseph Papineau qui en fut nommé le représentant en professant de son adhésion aux principes libéraux invoqués par l'administration présente se soit maintenant tournée contre elle, ait depuis quelque temps, en répandant dans le public au moyen de la presse ou autrement des doctrines pernicieuses, cherché à entraver sa marche.

Nous n'avons que quelques mots à ajouter à tout ce que dessus. Nous avons vu nous-même plusieurs personnes présentes à l'assemblée qui corroborent la vérité des faits contenus dans la correspondance de la Minerve. Sur la foi de ses électeurs nous pouvons dire que jamais M. Papineau n'aurait été élu au comté de St. Maurice, s'il eut énoncé les sentiments qu'il professe aujourd'hui; car ce comté a confiance dans le ministère actuel et veut le soutenir en Parlement. Or, M. Papineau ne veut pas le soutenir, mais au contraire a commencé contre lui une opposition factieuse, acharnée, inconstitutionnelle.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes, savoir: Samuel Bealey Harrison, Ecr., pour être Juge de la Cour du District de Hume, en la place de Robert E. Burns, Ecr., qui a résigné.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes, savoir: Samuel Bealey Harrison, Ecr., pour être Juge de la Cour du District de Hume, en la place de Robert E. Burns, Ecr., qui a résigné.

général d'icelui—avec l'hon. Adam Ferguson, comme Président, et George Brown, Ecr., comme Secrétaire.

Andrew Drummond de Toronto, gentilhomme, pour être Notaire Public dans cette partie de la province ci-devant Haut-Canada.

Pierre Hector Morin, Ecr., pour être Maître du Havre de Montréal, en la place de Wm. K. Rayside Ecr., décédé.

Edmund Cox, Ecr., pour être Régistrateur du comté de Drummond, en la place de Jas. Duncan, Ecr., démis.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général nommer les Messieurs suivants Commissaires des Petites Causes sous l'acte 7 Vict. chap. 19, savoir:

Pour la Paroisse de Lacorne, Comté de Terrebonne; Messieur Jn. Henry Aussem Archibald Macdonald, John Bayne et James Green. [Ancienne commission révoquée.]

Pour la Paroisse de St. Jacques Le Mineur, comté de Huntingdon; MM. Jos. Beaudin, S. Bard et Ephrem Bouchard. [Anc. com. rév.]

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général nommer les Messieurs sous-mentionnés commissaires des Petites Causes, sous l'acte 7 Vict. cha. 19 savoir:

Pour la paroisse de St. Edouard de Gentilly; M. M. Thomas Fortier, Adolphus Stein, Edouard M. Poisson, Joseph Grindler, David Maillot et Félix Maillot.

Pour la paroisse de Ste Geneviève, comté de Montréal; MM. Jean Louis Forbes, Guillaume Gamelin Gancher et Auguste Demers. [Ancienne Commission révoquée.]

Naissance.

A St. T. Imothée, le 5, la Dame de M. Michel Martine a mis au monde un fils.

MARIAGE.

En cette ville, hier, par Messier Fay, M. P. R. Robillard, marchand, de St. François, à Dlle. Elmire Elie, de cette ville.

A Québec, le 6, par Messier F. Bateau du séminaire. Ed. Modeste Poisson, Ecr., M. D., de Gentilly, avec Marie Coraline Delphine Bateau 2de. fille de F. Bateau, Ecuyer.

Deces.

Au village de l'Assomption, le 31 mai dernier, et inhumé dans l'église paroissiale le 2 courant, Dame Marie-Ether Loisel, épouse de LAURENT LE ROUX, Ecr., âgée de 74 ans.

Au courant Ste Marie, près de cette ville, hier le 7 du courant, après une maladie de plus d'un an, supportée avec la résignation d'un vrai chrétien, (consomption) à l'âge de 16 ans et 3 mois, François-Edmond Gaudry dit Bourbonnière; il laisse pour déplorer sa perte un père, une mère, quatre frères et deux sœurs.

A la Chine, le 4, Sophie-Mathilda, enfant de J. G. Gundlack, Ecr., âgée de 3 ans.



AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS adressées au Soussigné et en-voieses Soumissions pour Bassin, seront reçues jusqu'à SAMEDI, le 17 du courant, pour FAIRE LES QUAIS des Bassins WELINGTON et ST. GABRIEL du CANAL de LACHINE, suivant les plans et spécifications qui peuvent être vu et examinés à ce bureau où l'on pourra se procurer d'autres détails ainsi que des formules de Soumissions.

Par Ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, 7 juin 1848.

CANAL DE CHAMBLY.

AVIS est par le présent donné que, dans l'intention de rencontrer les intérêts du commerce, les Commissaires des TRAVAUX PUBLICS ont consenti de reculer l'époque de la clôture du CANAL de CHAMBLY jusqu'à SAMEDI, le 24 jour de SEPTEMBRE prochain auquel jour l'eau sera retirée du dit Canal qui restera fermé jusqu'au 20e jour du dit mois.

Par Ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, 8 juin 1848.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 3 juin 1848.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les lots composant le Village d'Elgin, récemment établi, le quelle se compose de la moitié sud du lot de Réserve du Clergé, No. 11. du 8e. rang du Township de Sutton, dans le Comté de Missisquoi, B. C., seront mis en vente le ou après le PREMIER AOUT prochain, au prix et aux conditions ci-après mentionnées, par ORIN J. KEMP, Ecuyer, l'Agent Local à Frelingsburgh, à qui l'on devra s'adresser.

1° — Les Lots seront pris d'après le contenu spécifié dans les documents publics.

2° — Les Occupants de bonne foi avant l'arpentage ont un droit de préemption.

3° — Un dixième seulement du prix d'achat devra être payé comptant, le reste sera payable en neuf versements égaux annuels, d'un dixième chaque, au Premier Janvier, avec intérêt du jour de la vente, le premier devant se faire au premier Janvier qui suivra le jour de la vente.

4° — Il ne sera pas reçu de Scrip en paiement. On pourra, en s'adressant à l'Agent ci-haut mentionné, connaître la position et la contenance de chaque lot, et obtenir tous autres renseignements relatifs.

5° — Une insertion par semaine, jusqu'au temps de la vente, en français, dans La Minerve et La Revue Canadienne.—5 juin.

HUILE POUR LES PHARES. DES SOUMISSIONS seront reçues au BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS jusqu'à MERCREDI, le QUATORZE de JUIN prochain de ceux qui désireraient fournir l'huile nécessaire pour l'usage des Phares des Lacs Erié et Ontario, etc.

5250 Gallons d'huile d'Hiver pressée SPERMATIQUE de la meilleure qualité (un échantillon de laquelle, pas moins d'une pinte doit accompagner les soumissions) qui devra être fournie en quarts n'excédant pas soixante gallons, et qui pourra être mesurée de nouveau s'il est jugé nécessaire.

Les Soumissions doivent mentionner à quel prix le tout ou partie de l'huile pourra être livrée à Montréal, Kingston, Toronto et Hamilton respectivement.

La livraison de toute la quantité devra être effectuée le ou avant le 10 juillet prochain, et le paiement sera fait dans les dix jours qui suivront, après que la quantité et la qualité de l'huile auront été reconnues, reçues et certifiées par un des Officiers appartenant au Département des Travaux Publics.

Les Soumissions devront être endossées "Soumissions pour l'huile des Phares" et contenir les signatures de deux personnes responsables qui sont disposées à se porter cautions pour la due exécution du contrat.

FRANCIS HINCKS, Inspecteur-Général. Bureau de l'Inspecteur-Général, Montréal, 29 mai 1848.

VOYAGE DE PLAISIR A VARENNE. DIMANCHE prochain, le 11 du courant, le bateau à vapeur, STE. HELENE, Capt. L. SPERANCE, laissera ce Port à Une heure précise de l'après-midi, arrivera à BOUCHERVILLE, et sera de retour de bonne heure. Prix du passage: 30 sous pour aller et revenir. Montréal, 8 juin.

ECOLE DE JOUR AVEC PENSION DE LA RUE SAINT-URBAIN. Principale.—M. S. Phillips, ci-devant du High School Professeur-Assistant.—M. M. Robertson & Harris. Français et Italiens.—M. Escalonne. Dessin.—M. Morris de l'Académie Royale d'Edimbourg. Ecole de Génie } M. G. Patterson, ci-devant du Bureau des Travaux Publics en Irlande. Mathématique. } TERMES: Payable d'avance par Quartiers. Par année. Département Préparatoire..... £6 0 0 Anglais et Mercantile..... 8 0 0 Classiques, Mathématiques et Français. 10 10 0 Département plus avancé pour les jeunes gens qui se préparent à embrasser quelque profession..... 12 10 0 PENSIONNAIRES, £40 à £50 par année. Un charge Extra pour la Classe de Dessin.

MR. PHILIPPS reconnaissant pour le patronage distingué qu'il a reçu des citoyens de Montréal, à l'honneur de les informer qu'il a maintenant complété ses arrangements pour donner dans son Académie une éducation égale à celle d'aucune autre Ecole en Canada. Ayant pu se procurer les services de M. Patterson, on instruira les enfants dans toutes les branches des sciences pratiques et du Génie-Civil, comprenant le Dessin Isométrique, la construction des chemins de fer, des chemins ordinaires, des canaux, havres, ponts et chaussées, aqueducs, vladucs et l'amélioration des rivières, baies, etc., etc. Le Département de l'Arpentage et de l'Inspection ne sera pas négligé et comprendra l'Arpentage, Trigonométrie, l'Inspection marine des Rivières et aussi l'art de tirer les niveaux. Les lectures sur la Chimie, la Philosophie et l'Histoire Naturelle seront continuées. S. PHILIPPS, PRINCIPAL. Rue St. Urbain } 15 mai 1848. }

ECOLE DE JOUR ET DE PENSION. RUE CRAIG. MR. DUTTON informe respectueusement ses amis et les citoyens de Montréal qu'il a OUVERT son ETABLISSEMENT pour l'INSTRUCTION des JEUNES MESSIEURS dans toutes les branches de l'éducation nécessaire pour les qualifier pour la carrière Commerciale et Professionnelle aux termes suivants: Payables par Quartier d'avance. Education Anglaise préparatoire avec l'Arithmétique Mentale..... £2 10s par An. L'Écriture et l'Arithmétique par Induction et la routine ordinaire..... 4 0 " Education Anglaise complète avec la composition et l'usage du Globe..... 5 0 " Français et Italien en addition..... 6 0 " Les langues Grecques et Latines avec le Dessin, la Sténographie et les Mathématiques en addition..... 7 10 " Un petit nombre de Pupilles peuvent être pensionnés. Charges, comprenant l'Éducation complète. Au-dessous de 10 ans—£30 par année. Au-dessus de 15 ans—£35 par année. Des références respectables peuvent être données, si requises. L'Éducation Collégiale de M. DUTTON, sa longue connaissance pratique des carrières commerciales et professionnelles, son expérience lui donne la faculté de diriger ces élèves par le chemin le plus court, vers l'acquisition de ces connaissances qu'ils veulent acquérir et d'une éducation égale à aucun autre en cette Province. Une Série de Lectures Philosophiques sera commencée le plus tôt possible. Bâtisse d'Orstell, partie Ouest de la rue Craig. 20 mai, 1848.

BANQUE DU PEUPLE. VIS est par le présent donné, que JOHN DAVIS, Ecr., ayant résigné sa place comme Directeur de la Banque du Peuple, ne fait plus partie de la Corporation de cette Banque et que l'Hon. F. A. QUEBEN, A. PREVOST et S. B. BONNER, Ecr., ont été élus membres de la dite Corporation. Par Ordre, B. H. LEMOINE, Secrétaire. Montréal, 8 juin 1848.—c.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE JEAN-BTE. ROLLAND, No. 24, Rue St. Vincent Montreal.

WM. MUIR, MARCHAND-TAILLEUR, 18, Rue St. Francois-Xavier, VIENT DE RECEVOIR un assortiment riche et varié d'effets convenables à son commerce.

ATTENTION SOURCES DE VARENNES A LOUER OU A VENDRE A des conditions très libérales, et à prendre possession le 1er Mai prochain.

VITRES A VENDRE. LA COMPAGNIE de la MANUFACTURE de VERRE de l'OSTAWA, offre à vendre: 2,000 BOITES de VITRES.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL. PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montreal.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL. EXTRAIT. MONTANT dû aux Dépositaires le 31 Décembre 1847.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL. EXTRAIT. MONTANT dû aux Dépositaires le 31 Décembre 1847.

AVIS DES POSTES. A commencer JEUDI prochain le 4 MAI, et jusqu'à avis contraire, la MALLE ANGLAISE qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à HALIFAX, sera fermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. le MERCREDI et les JEUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et Jeudi pour les steamers qui partent de New-York.

CINQ OU SIX COMPAGNONS-TAILLEURS Trouveront de l'emploi en s'adressant à C. GAREAU, 21 avril. Rue Notre-Dame.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE. No. 111, Rue St. Paul, Montréal. L'ON trouve constamment chez le sus-signé, quatre assortiments complets de remèdes et panoplies de curieuses savanes, et de tous les objets d'église en or et en argent, les médicaments précieux qui suivent: Pilius, Balsam de Monrope, de Cooper, de Brimbrath de Moffatt &c. - Baume de Pulmonaire, - Baume de Régisse, - Baume de cerise sauvage de Victor, - Salsepareille de Bourgogne, - Vin de Winer, - Baume de Miel &c. - 21 fév.

FERMES A LOUER OU A VENDRE A des conditions faciles. S'adresser à M. GIBOUARD, à St. Bonif.

L'ACCORD DES NOUVELLES, UNE AUTRE REVOLUTION. Non parmi les Hommes, mais parmi les BOTTES et SOULIERS

10,000 Paires sont maintenant prêts à protéger les pieds du public de Montréal, contre les attaques des pluies du printemps, des vents d'Automne des chaleurs de l'été et contre le vieil hyper. A LA MANUFACTURE DE BOTTES ET SOULIERS DE MONTREAL 101, rue Notre Dame, (Coin de la rue St. Gabriel.)

CANAL DE CHAMBLY. VIS est par le présent donné que l'Eau sera retirée du CANAL DE CHAMBLY, du 10 jusqu'au 26 JUIN prochain, afin de faire quelque réparations nécessaires.

LA CLOCHE MONSTRE EST MAINTENANT EXPOSEE aux regards des visiteurs et étrangers DEPUIS 9 H. A. M A SIX P. M., et continuera de l'être jusqu'à ce qu'elle soit placée dans la Tour de l'Eglise. - 5 mai.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE Montréal 15 Avril, 1848. La plus SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL, en Conseil nommer OREN J. KEMP, de St. Armand, Ecuier, Agent pour la vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Dunham, Stanbridge et Sutton, dans le Comté de Missisquoi; Shorne, Ely Farham, Gramby, Milton, Roxton, Shefford et Stukely, dans le Comté de Shefford; Bolton et Potton, dans le comté de Stanslead, Bas-Canada, en remplacement de Samuel Wood, Ecuier, décédé.

MARCHANDISES NOUVELLES. LES Soussignés annoncent à leurs nombreuses pratiques et au public, qu'ils reçoivent maintenant par le Caledonia, le Montréal, l'Albion et le Britannia, qui sont dans le port, leur assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES, tels que Drap, Casimire, Cotonnages, Indiennes, Regattas, Chapeaux de paille, et Tapisserie pour chambre, etc. etc, qu'ils vendront à bon marché.

J. IRELAND, GRAVEUR, GRANDE RUE ST. JACQUES, A côté de la Banque de l'Amérique du Nord, MONTREAL. Se charge de GRAVER et IMPRIMER des Cartes d'Invitation, de visites, d'Adresses Professionnelles, Têtes de Comptes, Billets, Traités, etc. BUREAU EN HAUT. 4 mai, 1848.

NOUVEAUX OUVRAGES FRANÇAIS. M. M'COY DE la Grande Rue St. Jacques vient de recevoir de Paris, de Marseille et de Bruxelles, plusieurs excellents ouvrages français modernes CLASSIQUES et ROMANTIQUES, qu'il offre en vente à très bas prix. Il se charge d'expédier des COMMANDES POUR LA FRANCE chaque semaine. - 5 mai.

PORTRAIT DE SA SAINTETE' LE PAPE PIE IX. GRAVURE EN TAILLE DOUCE SUR ACIER. A VENDRE 30 SOUS. CHEZ JOHN M'COY, Grande Rue Saint Jacques. Portraits d'après nature des Membres du Gouvernement Provisoire EN FRANCE. Magnifique gravure en taille douce sur acier, représentant le groupe de ces hommes célèbres, à vendre seulement 75 cts, chez JOHN M'COY, Grande rue Saint Jacques 5 mai.

REVOLUTION "A L'ENSEIGNE DU CASTOR." N° 122, RUE ST. PAUL,

HABITANS DU CANADA, ATTENTION! Voulez-vous être libres et indépendants, faites de l'Economie, achetez à bon marché. En ménageant vous devenez riches, libres et indépendants. Le Soussigné en offrant ses remerciements sincères aux habitants du Canada, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu par le passé à l'honneur d'annoncer qu'il vient de faire de grandes améliorations à son établissement. Son magasin considérablement agrandi contient 100 pieds de profondeur. Son assortiment continuera d'être complet. Par les premiers arrivages il recevra des ETOILES et HARDES FAITES, enfin tout ce dont les FAMILLES peuvent avoir besoin qu'il vendra toujours à 15 POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS.

Table listing various goods for sale such as Surtouts, Tweed, Drap, etc. with prices in dollars and cents.

HABDES FAITES A VENDRE. Surtout Drap superfine noir 57 0 à 90 0, Pantalon Casimire noir 22 6 à 30 0, Chesterfield Drap français 45 0 à 60 0, etc.

GROCERIES & EPICERIES. NOUVELS ETABLISSEMENT Au coin des rues McGill et Saint Joseph. M. L. A. GAREAU, A L'HONNEUR d'informer le public de Montréal et les habitants des Campagnes, qu'il ouvrira le 15 MAI courant un magasin de GROCERIES et d'EPICERIES, à l'endroit ci-dessus.

ETABLISSEMENT DE BOURNE. RICHE VERRE COUPE, PORCELAINE DE CHINE, FAIENCE, POTERIE, &c. 87, rue saint Paul et saint Vincent Montreal. Le Soussigné recevra bientôt par le Syria, Sir Richard Jackson, Malacca, et autres vaisseaux un assortiment considérable et bien choisi de VERRE COUPE, PORCELAINE, FAIENCE et POTERIE qu'il offre en vente à très bas prix au panier ou en petites quantités pour accommoder les marchands de la campagne.

MEUBLES DE MENAGE. ETES-VOUS JAMAIS ALLÉ A L'ETABLISSEMENT DE GATES, dans la rue McGill. SINON, allez-y et voyez par vous-même que le plus grand assortiment de meubles est offert en vente, à des prix "selon les temps les plus durs," consistant en Sofas, Canapés, Sideboards, Buffets, Tables, Commodes, Tables de Toilette, Lits, Couchettes, Matelas, Chaises, etc. Enfin tout ce qu'on peut désirer dans cette ligne. - 5 mai. PARISSE DE H. DEWITT.

L. P. BOIVIN, NOTRE DAME et ST. VINCENT. AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIE, articles de goût, etc. etc. - 5 mai.

CHARLES GAREAU, MARCHAND-TAILLEUR, A TRANSPORTE SON MAGASIN AU NO. 87, RUE NOTRE-DAME. VIS-A-VIS L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE, 2e PORTE DE M. BOIVIN, ORFEVRE. C. G. profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il a toujours en mains un assortiment général de Draps fin, Casimeers français Satin, Etôffes pour veste, Chemises fines, Cols, Collets, Cravates, Gants, etc. IL A RECU SES LIVRES DE MODESPOUR 1848. Montréal, 31 mars 1848.

INFORMATIONS DEMANDÉES. TERRES A VENDRE. On demande des informations sur la personne de JEAN-BAPTISTE BLOUIN, Imprimeur, ci-devant de Québec, qui pourrait servir ce qu'il est devenu et où il est, rendrait un grand service à sa famille, en communiquant ces informations au Bureau de ce journal. - Montréal, 25 avril 1848. UNE superbe TERRE située dans la paroisse de St. Constant, avec une maison, grange, etc. - A vendre une TERRE A BOIS, située dans la paroisse de Beauarnais. S'adresser à St. Constant, à JULIEN GERVAIS, ou au Curé de la Paroisse.

TAPIS A L'HOILE. Grande variété de patrons et de couleurs, à vendre par M. A. LAFLAMME. AU NO. 165, RUE CRAIG PRES DU MARCHÉ A FOIN 4900 VERGES DE TAPIS FLEURIS à l'huile de patrons magnifiques et variés pour salons, passages et escaliers; aussi pour couvertures de tables Pianos, etc. Toiles et Soie cirées pour différents usages, Toiles pour Chapeaux, Capots, etc. etc. - 14 avril 1848.

CHAPEAUX. HENDERSON, FRERE & CIE, Ont ouvert leur nouveau et splendide magasin No. 93, rue Notre-Dame, AVEC UN ASSORTIMENT NOUVEAU A LA DERNIERE MODE, Et de toutes les variétés, porte voisine de la Pharmacie de M. A. Savage. - 14 avril.

CHAPEAUX FRANCAIS. LES Soussignés ont bien l'honneur d'annoncer à leurs PRATIQUES et au PUBLIC en général, qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE. Regus directement de PARIS, dans le mois de Janvier dernier. PRIX: -25s. A 30s. E. R. FABRE & CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 23 mars 1848.

TAPISSERIES FRANCAISES. A VENDRE PAR E. R. FABRE & CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 23 mars, 1848. - nm.

MAGASIN DE CUIR a bon marche. EN GROS ET EN DETAIL, ALLO & CORNELL, TANNEUR, de Londres, prennent la liberté d'informer les marchands de Cuir, Cordonniers et Selliers de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert un magasin, No. 6, PLACE DE LA DOUANE, côté est, où il vendront le Cuir et les fournitures de toutes sortes, en gros et en détail, aux plus bas prix possible. Pour de l'Argent Comptant. Les Marchands de la Campagne sont priés de leur faire une visite avant d'acheter ailleurs. annerie, Colborne-Avenue, Montréal, 12 mai 1848.

HOTEL DU CANADA, RUE ST. GABRIEL. MME. ST. JULIEN offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu, ce qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le confort aux dames et messieurs (voyageant ou résident). Indépendamment d'une POSITION CENTRALE à proximité du quartier Commercial, de la Cour de Justice, des Bureaux du Gouvernement; la vaste maison [ci-devant occupée par la compagnie du Nord-Ouest,] a reçu de grandes améliorations pour assurer l'aisance et tout le confort aux personnes qui voudrait bien continuer à en faire leur résidence. LES FAMILLES. trouveront de spacieux appartements, bien aérés, des salons récemment meublés et les soins les plus attentifs. Les mets, les vins les plus recherchés seront toujours choisis avec le plus grand soin. DES OMNIBUS. seront toujours prêts à l'arrivée et au départ des hôteaux à vapeur pour le transport des voyageurs et leur bagage. 5 mai.

M. Louis David Rochon. AVOCAT. A transporté son bureau rue Craig porte voisine de P. MOREAU écr. avocat. 5 mai.